

## SEANCE DU 15 DECEMBRE 2010

L'An deux mil dix le quinze décembre à 18 H 30 le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mr Jean-Pierre RIMBEAU.

Présents : Mmes Danie SAUZE, Virginie BRIAND, Mireille RICHARD, Micheline COBLARD, Mrs Jean-Pierre RIMBEAU, Philippe CLEMENT, Jean-Luc LEGARLANTEZECK, Carol PREVOST, Francis VILLAIN, Laurent CHAUVET, Samuel AUDURIER, Gilles ROY.

Excusée : Mme Jacqueline GABILLY.

Mme Micheline COBLARD a été élue secrétaire.

-----  
Avant d'ouvrir la séance Mr le Maire donne la parole à Mr Laurent BOURDEAU, Artiste Peintre à Ardin, qui souhaite remercier l'équipe municipale pour le soutien qui lui a été apporté dans la mise en œuvre de l'exposition des 13 et 14 novembre derniers.

A cet effet Mr BOURDEAU offre deux toiles au Conseil Municipal.

L'assemblée remercie vivement Mr BOURDEAU et souhaite que d'autres expositions aient lieu et obtiennent autant de succès.

### I) **CHOIX D'UN BUREAU DE CONTROLE TECHNIQUE POUR LA CHAUFFERIE.**

Mr le Maire informe l'assemblée que nous devons avoir recours à un bureau de contrôle technique pour la construction de la chaufferie.

Trois bureaux ont répondu à notre appel d'offres :

- **SOCOTEC** pour un montant de 4480 € HT
- **VERITAS** pour 2935 € HT
- **L'APAVE** pour 2790 € HT.

L'assemblée décide de retenir la proposition la moins disante.

### II) **TARIFS REPAS CANTINE SCOLAIRE.**

Mr le Maire informe l'assemblée qu'après examen des dépenses et des recettes relatives à la cantine scolaire il s'avère que la Commune est déficitaire de 4.600 €. Il a été également constaté que les charges d'eau n'étaient pas facturées à l'association SARCEL.

Par ailleurs, cette association a adressé un courrier le 7 décembre dernier faisant état d'une hausse uniforme du prix des repas (+ 0.02 centimes) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, cette hausse étant inférieure au coût de la vie.

Compte tenu du déficit précité, Mr le Maire précise qu'une hausse de 0.36 € par repas serait nécessaire pour équilibrer le budget cantine. Il propose d'appliquer dans l'immédiat une augmentation de 0.18 € par repas.

D'autre part il informe le Conseil qu'un prêt contracté auprès du Crédit Agricole pour l'aménagement des locaux de SARCEL se termine ce jour. Il suggère de fixer un loyer mensuel équivalent à l'échéance dudit prêt soit 400 € (il précise que la convention qui a été établie entre l'association et la Commune prévoyait la fixation d'un loyer à la fin du prêt).

Il requiert l'avis de l'assemblée.

Celle-ci est favorable à l'ensemble des propositions de Mr le Maire.

Les tarifs des repas de la cantine passent ainsi à :

- Enfants des classes maternelles + CP : 1.89 €
- Enfants des classes de CE1 à CM2 : 2.03 €
- Adultes (enseignants, stagiaires...) : 2.75 €
- Pique nique enfants : 2.48 €
- Pique nique adultes : 3.17 €.

Il est également décidé que les charges d'eau seront désormais facturées à SARCEL.

### III) TARIFS CENTRE DE LOISIRS 2011.

En 2009 les tarifs du Centre de Loisirs n'ont pas été modifiés malgré un léger déficit et les travaux réalisés dans cette salle.

Mr le Maire rappelle les tarifs en vigueur.

L'assemblée décide de les maintenir.

### IV) INSTITUTION D'UN DROIT DE PREEMPTION TOTAL SUR LA COMMUNE.

Actuellement la Commune exerce un droit de préemption sur les zones U et AU de son territoire.

Mr le Maire propose de l'élargir à toutes les zones de la Commune.

Le Conseil donne son accord.

### V) ACHAT MAISON CHAMPEAUX.

Mr le Maire informe l'assemblée que Mr Laurent MARTIN a repris le fonds de commerce de son père et qu'il envisage de s'installer dans le centre bourg si la Communauté de Communes Gâtine Autize soutient le projet.

Mr le Maire a contacté la famille CHAMPEAUX pour l'achat de leur immeuble situé 4 rue du Capitaine de Jouslard.

Il demande au Conseil l'autorisation de poursuivre les transactions de manière à être prêt lorsque la C.C.G.A aura donné son accord pour le lancement des travaux.

Il précise également que l'avis des Domaines sera sollicité afin de connaître la valeur du bâtiment précité.

### VI) LIGNE DE TRESORERIE.

Mr le Maire rappelle au Conseil que nous disposons jusqu'à présent d'une ligne de trésorerie de 100.000 €. Il propose de passer cette ligne de trésorerie à 250.000 € afin de pouvoir régler les premières factures de la chaufferie et de l'Eglise.

Cette source de financement nous permettrait également de reporter l'échéance du prêt que nous ne pourrions éviter début 2012.

Le Conseil est favorable à cette proposition.

## VII) MODIFICATION DES STATUTS DU S.I.A.H.

Mr le Maire donne la parole à Mr VILLAIN qui expose le projet de modification des statuts du SIAH. Le SIAH devient le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de l'Autize et de l'Egray. En fonctionnement, les critères physiques qui déterminent la contribution financière de chaque commune sont les suivants :

- 25% de la population communale au dernier recensement INSEE
- 25% du potentiel fiscal de l'année N-1
- 25% de la superficie du bassin versant de l'Autize et de l'Egray
- 25% du linéaire de berge de la commune concernée.

Par ailleurs le Syndicat est administré par un comité constitué de représentants des communes individuelles adhérentes (1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant) et de représentants des Communautés de Communes adhérentes (1 titulaire, 1 suppléant).

Enfin le bureau est constitué de six membres : un Président, quatre Vice-Présidents et un secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve la modification desdits statuts.

## VIII) MISE EN PLACE DES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES.

Lors de la séance du 15 septembre dernier le Conseil avait décidé l'octroi d'heures supplémentaires aux agents communaux.

La délibération prise à cet effet doit être complétée par l'instauration d'un régime indemnitaire précisant les critères d'attribution (grades concernés).

Mr le Maire expose à l'assemblée que ce régime indemnitaire ne concerne que les agents de maîtrise principaux qui sont effectivement amenés à effectuer des heures supplémentaires.

Le Conseil autorise la mise en place du régime indemnitaire cité ci-dessus.

## IX) CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES.

Mr le Maire rappelle que la Commune d'Ardin adhère au contrat d'assurance groupe du Centre de Gestion des Deux-Sèvres. Celui-ci arrive à son terme le 31 décembre 2011. Le Centre de Gestion propose donc de le remettre en concurrence pour la période du 1.01.2012 au 31.12.2015.

Mr le Maire précise les risques couverts par ce contrat :

- **Agents affiliés à la CNRACL** : Décès, Accidents du travail, Incapacité, Longue maladie, Longue durée, Maternité et Paternité.
- **Agents affiliés à l'IRCANTEC** : Accidents du travail, Maladie ordinaire, Maladie grave, Maternité, Paternité.

Le Conseil autorise le Centre de Gestion à souscrire pour le compte de la Commune un contrat d'assurance auprès d'une compagnie agréée.

## X) REMBOURSEMENT DE MOBILIER DE BUREAU A MME ALAITRU.

Mr le Maire informe l'assemblée que Mme ALAITRU a fait l'acquisition d'un bureau et d'un siège.

Il propose au Conseil de procéder au remboursement des frais avancés par Mme ALAITRU.

Celui-ci donne son accord.

## XI) QUESTIONS DIVERSES.

- **Chemin du Cimetière aux chiens** : les travaux sont réalisés en partie. Ils ne donnent pas entière satisfaction.
- **Vente du triporteur** : le PIAGGIO a été vendu conformément au prix fixé par le Conseil soit 1200 €.
- **Défense incendie** : les outres sont en cours d'installation ainsi que les clôtures qui les entourent.
- **Chaufferie** : le désamiantage du bâtiment devrait intervenir avant la fin du mois de décembre. Le terrassement est programmé au 10 Janvier 2011.
- **Eglise** : le cahier des charges des entreprises est établi. Le phasage des travaux a été arrêté sur les trois années 2011, 2012 et 2013. La DRAC a confirmé sa participation à hauteur de 25% du montant des travaux. Le lycée de l'Atlantique à Royan sera peut-être en mesure de réaliser la grande baie du chœur ainsi que la sacristie. Mr le Maire précise que ce marché est public et qu'il sera passé sous la forme de la dématérialisation (rédaction assistée des avis de marché, téléchargement des DCE, dépôt des plis électroniques...).
- **Marbre** : un carrier de la Vendée s'intéresse à notre marbre. Cependant, compte tenu de l'emplacement du site (dans un espace boisé et classé, à 100 mètres du captage de la Marbrière), nous serons probablement amenés à engager des études complémentaires pour ne pas mettre en péril les ressources en eau de la Commune.
- **Aménagement du Bourg** : le CAUE a été sollicité à ce sujet. La Commune doit choisir un bureau d'études. Si Ardin devient une petite cité de caractère, il y aura nécessité de créer une ZPPAUP et de désigner une nouvelle fois un bureau d'études.
- **Vœux du Maire** : ils sont fixés au 14 janvier 2011 à 19 H. La galette pour les retraités aura lieu le même jour à 14 H.

*La séance est levée à 20 H 40.*